Études germaniques, néerlandaises et scandinaves
12ème section du C.N.U.
Compte rendu de la session 2005

1. Informations préliminaires

1.1. Composition et réunions de la 12ème section

Le Conseil National des Universités (C.N.U.) a été renouvelé à l'automne 2003 pour quatre ans. Sa 12ème section (études germaniques et scandinaves) comprend 36 membres : 18 professeurs et 18 maîtres de conférences. Deux tiers de la section sont élus, un tiers est nommé par le Ministère. Le bureau élu le 2 décembre 2003 a la composition suivante : Maurice Godé (président), Jean Mondot (1er vice-président), Michelle Le Bars (2ème vice-présidente), Sylvie Le Moël (assesseur). La liste des membres élus et nommés de la 12ème section, dont le mandat s'achèvera en principe en 2007, figure dans l'annexe 1.

Les **sections** du C.N.U. siègent deux fois par an. En 2005, la réunion de la 12ème section consacrée à la procédure de **qualification** a eu lieu du 21 au 23 février ; celle qui a pour objet la **gestion des carrières** des enseignants-chercheurs s'est déroulée les 12 et 13 mai. Jusqu'ici cantonné statutairement à ces deux fonctions, le C.N.U. a été reconnu officiellement par la Ministère comme instance de consultation, en particulier pour ce qui est de la recherche et des carrières des enseignants-chercheurs. Les sections du C.N.U. sont représentées par un « bureau » qui est l'interlocuteur du Ministère. Une Assemblée Générale annuelle réunit l'ensemble des bureaux de section. La prochaine aura lieu le 20 janvier 2006 à Paris.

1.2. Réunion du groupe III (procédure d'appel)

Une troisième réunion a eu lieu les 28 et 29 juin 2005 dans le cadre du **groupe III** : les bureaux des sections concernées (de la septième à la quinzième) se sont réunis pour la **procédure d'appel** prévue en cas de refus d'inscription sur une liste de qualification deux fois de suite dans le cadre de la section. Alors que les sections prennent leurs décisions exclusivement sur la base de rapports (deux par candidat), le groupe délibère après l'audition de deux rapports, dont l'un est rédigé par un membre du groupe ne relevant pas de la section du candidat, et un entretien avec celui-ci. (cf. 2.1.2. et 2.2.2.).

1.3. Commission pour les promotions de la voie 3

Attribuées par les groupes du CNU jusqu'en 2001, ces promotions concernent les collègues qui ont opté pour la voie 3 au titre de leurs responsabilités administratives. Sous prétexte que les groupes n'auraient pas suffisamment tenu compte des mérites administratifs des candidats à l'avancement (appréciation que nous contestons), le Ministère a institué en 2002 pour l'avancement de la voie 3 une **commission *ad hoc*** dont 14 membres (7 PR, 7 MCF) sont **tirés au sort** parmi les membres des bureaux de section, tous groupes confondus, et 6 autres (3 PR, 3 MCF) nommés par le Ministère parmi des collègues ayant exercé des charges administratives.

Ce dispositif pose des problèmes de forme et de fond étroitement liés : représentation déséquilibrée des disciplines du fait notamment du tirage au sort (les lettres et sciences humaines sont actuellement nettement sous-représentées), pléthore de rapports pour chaque membre de la commission – d'où une sous-évaluation de la dimension scientifique des dossiers. Malgré les protestations des sections et d'une majorité de membres de la Commission, le Ministère a maintenu ce dispositif pour 2005. Seule concession : la nomination en 2003 de quelques experts (sans droit de vote !) qui a permis d'abaisser de 80 à 40 le nombre de dossiers par rapporteur... Le changement de cette procédure est demandé par l'ensemble des sections et groupes, sans résultat jusqu'à présent.

2. Session de qualification

Les candidats à l'inscription sur les listes de qualification doivent d'abord faire acte de candidature sur Internet (site ANTARES du Ministère) dans des délais et selon des modalités fixés par un arrêté qui paraît au Journal Officiel. Le dossier proprement dit doit être envoyé aux deux rapporteurs dès que le candidat est avisé de leurs noms et adresses.

2.1. Qualification aux fonctions de professeur

2.1.1. Qualification par la 12ème section

Sur les 15 candidats qui ont déposé une demande d'inscription (23 en 2003, 18 en 2004), 14 ont fait parvenir leur dossier aux rapporteurs désignés et 1 n'a pas soutenu l'habilitation dans les temps. **Au total, sur les 14 candidats dont le dossier a été examiné par le CNU, 7 ont été inscrits sur la liste de qualification,** soit 50% (63,6% en 2003 et 63,6% en 2004). Il y avait 8 candidates (6 qualifiées) et 6 candidats (un qualifié). Les spécialités des candidats qualifiés sont précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Tableau récapitulatif par spécialités

• des candidats inscrits sur la liste de qualification PR, session 2005,
• des postes ouverts au concours 2005 (première session) par l'arrêté du 16 février 2005 paru au J. O. du 25 février. Dans la 12ème section, il n'y a pas eu de poste de professeur mis au concours en octobre 2005 (seconde session).
• des postes pourvus suite à la publication de postes (premier chiffre : par mutation, deuxième chiffre : par recrutement).

	Langue et littérature arts	Linguis-tique, didactique, traducto-logie	Civilisa-tion, histoire, histoire des idées	Profil Large*	LEA	Etudes néerlan-daises	Etudes scan-dinaves
Inscrits en 2005 PR : 7	**3**	**0**	**3**	**—**	**0**	**1**	**0**
Postes publiés en 2005 PR : 10	**4**	**2**	**1**	**2**	**1**	**0**	**0**
Postes pourvus en PR : 2/6	**2/1**	**0/2**	**0/1**	**0/1**	**0/1**	**0**	**0**

*profil associant au moins deux composantes (ex. littérature et civilisation ou littérature et traduction)

2.1.2. Qualification par le groupe III (procédure d'appel)

Aucun candidat relevant de la 12ème section (qualification PR) n'a demandé en 2005 à bénéficier de cette procédure.

Commentaire sur la session de qualification et de recrutement 2005

Deux postes sur les 10 mis au concours n'ont pas été pouvus, en raison notamment de leur intitulé restrictif. Vu le faible nombre de candidats qualifiés, il est risqué de faire publier un poste comportant un profil pointu. Il faut signaler que deux emplois – dont l'un n'a pas été pourvu – ont été publiés au titre de deux sections, la 12e et la 10e dans un cas, la 12e et la 22e dans l'autre. On note aussi cette année encore, au niveau des professeurs, l'absence de profil spécifique LEA aussi bien chez les candidats à la

qualification que chez les qualifiés. Enfin, il ressort du tableau ci-dessus que deux emplois mis au concours ont été pourvus au titre de mutations et six autres au titre du recrutement.

2.2. Qualification aux fonctions de maître de conférences

2.2.1. Qualification par la 12ème section

Le nombre d'inscrits (60) se situait assez nettement en dessous de la moyenne des trois dernières années (2002 : 68, 2003 : 67, 2004 : 78). Sur ces 60 inscriptions, 6 n'ont pas pu être prises en compte (4 thèses non soutenues dans les délais, un dossier arrivé hors délai et un candidat déjà qualifié). **Au total, sur les 54 candidats effectifs, 29 ont été qualifiés, soit 54%,** moyenne inférieure à celle de l'an dernier (61%), mais égale à celle de 2003. Le tableau suivant indique la répartition des qualifiés en fonction de leur nationalité et de la nature de leur diplôme.

1. Nationalité française/doctorat français	19 (22 en 2003, 28 en 2004))
2. Nationalité française/doctorat étranger	1 (1 en 2003, 0 en 2004)
3. Autres nationalités/doctorat français	2 (4 en 2003, 7 en 2004)
4. Autres nationalités/doctorat étranger	2 (6 en 2003, 7 en 2004)
5. Co-tutelle	4 (1 en 2003, 2 en 2004)
6. Sans doctorat	1

Tableau récapitulatif par spécialités

• des candidats inscrits sur la liste de qualification MCF en 2005,
• des postes ouverts au concours en 2005 (publication au J.O. du 25 février 2005),
• des postes pourvus à l'issue de la procédure de mutation/recrutement (premier chiffre : par mutation, deuxième chiffre : au titre du recrutement). Au J. O. du 12 octobre (deuxième session) a été publié à l'Université de Strasbourg II un poste de MCF en « littérature et civilisation scandinaves ».

	Langue et littéra-ture, arts	**Civilisa-tion, histoire, histoire des idées**	**LEA Traduc-tion spéciali-sée**	**Linguist ique, Gram-maire**	**Profils larges***	**Didacti-que**	**Etudes néerlan daises**	**Etudes scandi-naves**
Inscrits sur liste en 2005 29	**8**	**14**	**2**	**3**	**---**	**---**	**---**	**2**
Postes publiés 23	**1**	**3**	**5**	**2**	**9** (5 en 2004)	**---**	**---**	**3**
Postes pourvus 21	**1/0**	**0/3**	**1/4**	**0/1**	**0/8**	**---**	**---**	**0/3**

* profils associant au moins deux composantes (ex : littérature et histoire des idées). Au niveau des candidats inscrits sur la liste de qualification, il n'est tenu compte que de leur spécialité principale de recherche, ce qui explique que la case correspondante reste vide.

2.2.2. Qualification par le groupe III (procédure " d'appel ")

Il n'y a pas eu cette année de candidat à la qualification MCF qui ait fait appel devant le groupe après au moins deux échecs devant la section.

Commentaire sur la session de qualification 2005 (Maîtres de conférences)

La baisse des emplois de MCF mis au concours, que l'on a observée ces dernières années se confirme (23 postes en 2005, le même chiffre qu'en 2004, et 20 en 2003 – contre 32 en 2002). En dépit d'un " vivier " important de qualifiés, deux emplois sont restés vacants : un en linguistique/grammaire, et un autre avec le profil pourtant large : « allemand, langue et civilisation contemporaine ».
Dix-neuf des emplois à pourvoir l'ont été par " recrutement " et deux par mutation. Il faut noter le nombre grandissant d'emplois (9 cette année) publiés avec un profil large du genre « littérature et civilisation », « allemand » ou « suédois ». Cette évolution rend compte de la nature polyvalente du métier et de la nécessaire flexibilité au niveau de l'enseignement dans un département de taille petite ou moyenne.

2.3. Texte sur les critères de qualification (cf. annexe 2)

Le but de ce texte adopté en octobre 2000 par la 12ème section est de permettre aux candidats potentiels d'évaluer leurs chances d'être inscrits sur l'une ou l'autre des listes de qualification. Structuré en trois chapitres, il définit le "périmètre" de compétence de la section, précise les critères quantitatifs et qualitatifs appliqués aux travaux de recherche, ainsi que les éléments pris en compte pour évaluer la capacité du candidat à exercer les fonctions d'enseignant-chercheur dans un établissement supérieur français. Tout en étant explicite, ce document ménage la marge d'appréciation dont toute assemblée doit pouvoir disposer si elle veut délibérer valablement. Entre-temps, la plupart des autres sections du CNU ont rédigé des documents comparables qui figurent avec le nôtre sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

3. Gestion des carrières

3.1. Congés sabbatiques

Comme en 2003 et 2004, la 12ème section disposait en 2005 de 3 semestres pour sept demandes (5 en 2003 et 6 en 2004) émanant de quatre professeurs et de trois maîtres de conférences. La section a retenu les **projets de recherche** d'un professeur et de deux maîtres de conférences. Le nombre de candidatures à un CRCT (congé pour recherches ou conversion thématique) au niveau de la 12ème section du CNU augmente régulièrement ces dernières années. Il est d'autant plus important pour les candidats de présenter un dossier bien argumenté faisant état notamment de responsabilités lourdes assumées dans le passé et d'un projet de recherche crédible. Il n'a pas été possible cette année d'obtenir un quatrième semestre au titre d'un reliquat venant d'autres sections.

3.2. Validation de services

Il y a eu cette année trois demandes de validation de services antérieurs à la nomination dans le corps des maîtres de conférences (1) et des professeurs (2). Le principe adopté par la 12ème section est de proposer la validation des années d'enseignement postérieures à l'obtention du doctorat ou de l'habilitation et effectuées dans un cadre universitaire en France ou à l'étranger. Nous avons aussi validé pour un candidat recruté comme MCF sur un emploi de LEA les années d'expérience professionnelle qui le qualifiaient pour cet emploi.

3.3. Promotions 2005

3.3.1. Promotions par le CNU

En 2002, le Ministère a décidé **d'inverser l'ordre d'intervention du CNU et des universités** : ce ne sont plus les universités qui interviennent en première ligne pour les promotions mais les sections du CNU. Cette réforme visait implicitement à un partage des rôles : au CNU d'évaluer prioritairement les mérites scientifiques, aux établissements de reconnaître avant tout les mérites pédagogiques et administratifs. La 12ème section refuse cette dichotomie incompatible avec le statut d'enseignant-chercheur et continue de prendre en compte dans ses décisions **l'ensemble des activités professionnelles** des collègues promouvables : enseignement, recherche, encadrement de la recherche, participation aux tâches collectives, responsabilités éditoriales. En particulier, la 12ème section considère que, s'ils veulent bénéficier d'une promotion, les professeurs doivent, en plus de leurs recherches personnelles, s'engager de manière **effective et durable dans l'organisation et le fonctionnement pédagogique et scientifique de leur département ainsi que de l'équipe d'accueil à laquelle ils sont affiliés.**

Autant la procédure de qualification est réglementée (2 rapporteurs par candidat), autant celle des promotions est laissée à l'appréciation de chaque section. Depuis la session 2000, le bureau désigne un **rapporteur pour chaque collègue parvenu au dernier échelon de sa classe et ayant présenté un dossier de promotion**. De plus, il est prévu que soient examinés, le cas échéant, les dossiers de quelques collègues qui, sans être parvenus au dernier échelon de leur classe, se signaleraient par l'ampleur de leurs responsabilités et la qualité exceptionnelle de leurs travaux. Le bureau veille par ailleurs à ce que le rapporteur, désigné par lui, change chaque année. Nous recommandons aux collègues concernés de remplir avec soin leur dossier de promotion, sans rien oublier d'important mais sans non plus le gonfler artificiellement. Inutile, par exemple, d'énumérer des conférences qui ne laissent pas de trace écrite, ou de mentionner des responsabilités qui découlent normalement du statut d'enseignant-chercheur ou des fonctions qui n'existent que sur le papier et/ou ne comportent pas de réel suivi ; ne pas oublier d'indiquer la pagination exacte des publications et leur lieu d'édition ; en bref : **présenter le dossier avec le maximum de concision, de clarté et de sincérité.**

Dossiers présentés par les collègues en 2005 en vue d'une promotion par le CNU

	au grade de professeur 1ère classe	au grade de professeur CE (1er échelon)	au grade de professeur CE (2ème échelon)	au grade de MCF hors classe
Candidatures ayant fait l'objet de rapports	**37 (**38 en 2004, 43 en 2003)	**12 (**13 en 2004, 14 en 2003)	**4 (**4 en 2004**)**	**34 (**42 en 2004, 45 en 2003)
Nombre de promotions	**4 (**4+1 en 2004, 5 en 2003)	**1** (1en 2004, 1 en 2003)	**1** (1 en 2004, 1 en 2003)	**5 (**6 en 2004, 8 en 2003)

L'année 2003 avait été marquée par une augmentation substantielle des contingents de promotion pour l'ensemble des enseignants-chercheurs. Les protestations émanant des diverses sections du CNU avaient été manifestement entendues. En chiffres cumulés, la 12ème section disposait en 2003 d'un contingent total de 15 promotions, à comparer avec les 8 promotions de l'année 2002. Cette augmentation bénéficiait autant aux professeurs (accès à la première classe) qu'aux maîtres de conférences (accès à la hors classe). Le contingent de promotions mis à notre disposition en 2005 est comparable à celui des années précédentes pour les professeurs mais tend à baisser depuis l'an dernier pour les maîtres de conférences. Le tableau suivant indique l'âge moyen des collègues promus par la section et, entre parenthèses et pour les professeurs, l'ancienneté moyenne dans le corps (en années) :

	2003	2004	2005
Accès à la HC des MCF	55,6	52,33	56,6
Accès à la 1ère classe PR	53,6 (9,6)	56 (7,8)	56,5 (9)
Accès à la CE des PR	61,12*		

* Vu le faible nombre de promotions, cette moyenne a été établie sur les cinq dernières années

La moyenne d'âge des promus à la 1ère classe des PR reste pratiquement au même niveau que celui de l'an dernier ; quant à l'ancienneté moyenne dans le corps des professeurs des nouveaux promus, elle est proche de celle de 2003 après avoir baissé l'an dernier.

Pour ce qui est de la hors classe des MCF, elle est attribuée en principe à des collègues qui se sont montrés actifs sur tous les plans au cours de leur carrière mais qui, selon toute vraisemblance, ont renoncé à soutenir une habilitation. La moyenne d'âge des candidats à la qualification PR oscillant autour de 47 ans, le renoncement à l'habilitation ne devient probable qu'au-delà de 55 ans. Quant aux maîtres de conférences habilités, voire qualifiés aux fonctions de PR, si leur promotion à la hors classe n'est pas automatique (ils ont normalement vocation à se porter candidat à des postes de professeurs vacants), il est tenu compte de leur âge et des possibilités qu'ils ont réellement d'être recrutés comme PR.

4. Bilan de la session 2005 et perspectives

Qualifications, recrutements, promotions

Qualifications

Le nombre de collègues habilités et inscrits sur la liste de qualification PR baisse régulièrement ces dernières années : 14 en 2003, 10 en 2004, 7 en 2005. Cette évolution inquiétante s'explique par la régression importante du nombre de candidats, mais aussi par un taux d'échec relativement important (50% en 2005). Le nombre d'emplois mis au concours en 2005 est supérieur au nombre de candidats qualifiés lors de cette session (10 emplois pour 7 qualifiés).

Pour les MCF, le pourcentage d'inscrits sur les listes de qualification par rapport aux candidats à l'inscription est passé de 61% en 2004 à 54% cette année. En chiffres bruts, le nombre de qualifiés a également fortement baissé, passant de 41 à 29. Il reste cependant supérieur à celui des emplois mis au concours dans l'année.

Il est important que les candidats à l'inscription soient bien informés des critères que nous avons définis en 2000 et qui peuvent être maintenant consultés sur le site du Ministère. Quelques points méritent d'être rappelés : les recherches présentées doivent témoigner, y compris pour les futurs maîtres de conférences, à la fois de connaissances précises dans un domaine des études germaniques, néerlandaises ou scandinaves et d'une pratique méthodologique transférable à d'autres corpus. Pour les candidats francophones, le succès à un concours de l'enseignement secondaire, sans être obligatoire, représente dans les langues pour lesquelles ces concours existent un indice de la capacité à enseigner dans un département de langue. Quant aux candidats étrangers, on attend d'eux, outre la maîtrise du français, une expérience suffisante du contexte universitaire français et une coopération avec un groupe de recherche reconnu.

Recrutements

Le nombre de postes de maîtres de conférences mis au concours au titre de la 12ème section du CNU reste depuis trois ans à un niveau relativement bas : de 32 en 2002 on est passé à 20 en 2003, 23 en 2004 et 23 en 2005. Alors qu'en 2004 il y avait eu 5 emplois non pourvus, en 2005 il n'y en a plus que 2 – ce qui

reste à première vue étonnant vu le nombre de qualifiés dans les domaines de compétence recherchés. Mais cela s'explique par le jeu des candidatures multiples et les choix imprévisibles des candidats retenus.

Pour les emplois de PR mis au concours, il est plus délicat de discerner une évolution nette : 9 emplois publiés en 2002, 14 en 2003, 12 en 2004, 10 en 2005. L'accélération des départs en retraite observée dans toutes les disciplines, qui atteindra un pic en 2008, masque sans doute des redéploiements dans certaines universités. Seule une enquête auprès des départements permettrait de mesurer l'impact des redéploiements au détriment de nos disciplines. Sur les 10 postes mis au concours cette année, seuls 8 ont été pourvus.

Il faut encore noter le grand nombre d'emplois – de MCF mais aussi de PR – publiés avec un profil large du genre " littérature et civilisation " ou, plus simplement encore, « allemand ». Cela témoigne, sur le plan scientifique, d'une évolution de nos disciplines vers davantage d'interdisciplinarité et, sur le plan de l'enseignement, du besoin croissant d'enseignants-chercheurs polyvalents. La même évolution s'observe en Allemagne (et dans beaucoup d'autres pays) avec l'essor des « Kulturwissenschaften ». Notons enfin le pourcentage relativement faible d'emplois pourvus par mutation : 2 sur 8 pour les professeurs et 2 sur 23 pour les maîtres de conférence.

Promotions

Les observations faites dans le rapport de l'an dernier n'ont rien perdu de leur actualité, au contraire. Les universités sont engagées dans un ensemble de réformes de fond (en particulier : la nouvelle architecture LMD) qui exige un renouvellement complet de nos pratiques d'enseignement et entraîne un surcroît de tâches collectives. Dans cet environnement, plus concurrentiel que par le passé, seuls les départements dynamiques et novateurs auront une chance de s'affirmer. D'où l'importance des efforts réalisés par les uns et les autres pour relever ces défis et de **la prise en compte de ces efforts pour l'avancement de carrière**. L'évaluation de la qualité des enseignements va devenir durant les prochaines années aussi importante que celle de la qualité de la recherche.

Avenir de nos disciplines dans les établissements secondaires et supérieurs

Le précédent rapport mettait en garde contre **la double illusion** d'une recherche qui pourrait se faire sans étudiants, et d'étudiants que nous pourrions avoir dans notre secteur disciplinaire alors que continuerait de baisser le nombre d'élèves apprenant nos langues dans les établissements secondaires. À cet égard, nous avons depuis l'an dernier de réelles raisons d'espérer. Le rapport Thélot qui préconisait de conforter l'hégémonie de l'anglais dans les enseignements primaire et secondaire n'est plus de mise et nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous avons tous connaissance de chiffres encourageants, voire réconfortants, qui témoignent que l'allemand connaît un réel regain d'intérêt à l'école primaire et, davantage encore, dans l'enseignement secondaire, grâce en particulier aux classes bi-langues anglais/allemand qui se multiplient. La volonté politique de mettre un terme au tout anglais et de promouvoir une diversification des langues enseignées ne fait en ce moment pas de doute. Mais cet effort doit se poursuivre dans la durée; il faudra de toute façon des années avant que ses effets positifs se traduisent dans les universités par une remontée des effectifs d'étudiants germanistes. Dès maintenant, il importe de diversifier nos enseignements au-delà de nos missions traditionnelles, notamment d'enseigner nos langues à davantage d'étudiants qui n'ont pas eu l'occasion de les apprendre dans le secondaire et à des collègues d'autres disciplines afin que que la mobilité internationale des enseignants-chercheurs ne reste pas un vœu pieux.

Par chance, de nombreuses institutions, nationales ou bi-nationales, ont compris depuis longtemps ces enjeux : en premier lieu le DAAD qui, en complément de toutes ses activités et initiatives, a créé sur son site **http://paris.daad.de/alles** un répertoire des offres de formation en relation avec l'Allemagne ; l'Université franco-allemande, les Goethe-Institute de France et les Centres culturels allemands qui font un travail remarquable dans quelques grandes villes de province ; l'OFAGE, les Chambres franco-allemandes, en particulier celle de Paris ; les associations regroupant les collègues du secondaire comme l'ADEAF et l'APLV. Ces soutiens institutionnels ont permis à de nombreux collègues de résister à la tentation du découragement, des expériences extrêmement spectaculaires et efficaces sont menées comme celle des *Deutschmobile* imaginée par Kurt Brenner, directeur de la Maison de Heidelberg de Montpellier, pour sensibiliser à l'Allemagne et à l'allemand les élèves des classes primaires et secondaires de plusieurs académies.

Beaucoup, dans tous les ordres d'enseignement, font preuve d'imagination pour rendre l'enseignement de nos langues encore plus attrayant. Nos collègues germanistes de l'enseignement secondaire, par exemple, organisent beaucoup plus de voyages et de séjours dans les pays germaniques que leurs collègues d'autres langues. **Jamais, dans tous les secteurs des études germaniques, néerlandaises et scandinaves, on n'a disposé d'autant de " passeurs " de talent dont les compétences ne demandent qu'à s'exprimer.** Nous avons en ce moment des raisons d'être raisonnablement optimistes.

Réorganisation des études universitaires

Le renouvellement des maquettes de licence et l'introduction du mastère ont été l'occasion de nouer des coopérations avec d'autres secteurs disciplinaires. L'enjeu majeur est de continuer à exister en tant que " spécialité " dans des mentions nous associant à des partenaires solides mais non dominateurs. En d'autres termes : comment éviter que nos disciplines à faibles effectifs, singulièrement au niveau du 3ème cycle, ne trouvent de salut à partir du mastère que dans la pure prestation de services à d'autres formations ? Une fois l'habilitation obtenue, d'autres difficultés doivent être surmontées, du fait notamment de la lourdeur des " équipes de formation " et de l'obligation de coordonner les emplois du temps de plusieurs départements. Pourtant, bien menée, cette réforme peut se traduire par des effets positifs : **une meilleure mobilité internationale des étudiants et des enseignants, une incitation pour les étudiants à se montrer plus motivés dans leurs études, pour les enseignants à travailler davantage en équipe et à innover dans leur pratique.** Nos mastères auront d'autant plus de chances d'attirer des étudiants que nous aurons prévu en amont des licences bi-disciplinaires et/ou à « double parcours ».

L'une des interrogations du moment reste **l'articulation entre ces nouveaux cursus et la préparation aux concours de recrutement**. Il est certes vaguement question d'équivalences partielles mais cela ne suffit pas pour éclairer les étudiants dans leurs choix. Il semble que le projet de " professionnalisation " du CAPES dès l'année suivant la licence soit (provisoirement ?) abandonné. Évitons de donner des arguments aux tenants de ce projet avec des programmes de concours trop ambitieux qui placent les étudiants devant des difficultés insurmontables en quelques mois de préparation ! Mais l'autre projet ministériel de **régionalisation des concours** de recrutement revient parfois à la surface et la suppression pour la session 2005 de quelques CAPES internes, dont celui d'allemand, est un signe inquiétant.

Quant à la filière LEA, ce qu'en disait le précédent rapport reste vrai : moins touchée par la régression des effectifs que la filière LLCE, elle peine à recruter les enseignants-chercheurs dont elle a besoin, en particulier au niveau des professeurs. Beaucoup reste à faire dans la définition de cursus de formation spécifiques pour les futurs enseignants-chercheurs de LEA, dans la mise en œuvre de procédures de recrutement et d'évaluation mieux adaptées. Les collègues engagés dans cette filière sont attachés à juste titre à montrer que la **filière LEA n'est pas un pis-aller et qu'on peut réaliser dans ce cadre un enseignement novateur et une recherche de qualité**. La création d'une association : ANLEA et le lancement l'an dernier de publications spécifiques à la filière méritent tous nos encouragements.

Montpellier, janvier 2006

Maurice GODÉ, président de la 12ème section.

ANNEXE 1

MEMBRES DU C.N.U. - 12ÈME SECTION
2003-2007 (mise à jour : décembre 2005)

1. Professeurs

Mme Danièle BELTRAN-VIDAL (Lyon 2)
M. Jacques ATHIAS (Paris 12)
Mme Martine DALMAS (Paris 4)
Mme Anne de SAINT-SAUVEUR-HENN (Paris 3)
M. Maurice GODÉ (Montpellier 3), président
Mme Françoise KNOPPER (Toulouse 2)
Mme Anne-Marie GRESSER (Caen)
M. Michel GRUNEWALD (Metz)
Mme Brigitte LESTRADE (Cergy-Pontoise)
M. Jean-Marie MAILLEFER (Paris 4)
M. Jean MONDOT, (Bordeaux 3), 1er vice-président
M. Jacques POUMET (Lyon 2)
M. Gérard RAULET (Paris 4)
M. Alain RUIZ (Bordeaux 3)
M. Gerald STIEG (Paris 3)
M. Jérôme VAILLANT (Lille 3)
M. Jean-Marie VALENTIN (Paris 4)
M. Gilbert VAN DE LOUW (Lille 3)

2. Maîtres de conférences

M. Olivier AGARD (Paris 4)
Mme Arlette CAMION (Aix-Marseille 1)
Mme Birgitta CREMNITZER (Lille 3)
M. Patrick DEL DUCA (Clermont-Ferrand 2)
M. Jean-Louis GEORGET (Paris 13)
M. Marc GLADIEUX (Lille 3)
M. Michael HARTMEIER (Strasbourg 3)
M. Christian HELMREICH (Paris 8)
Mme Hilda INDERWILDI (Toulouse 2)
Mme Michelle LE BARS (Rennes 2), 2ème vice-présidente
Mme Sylvie LE MOËL (Tours), assesseur
M. Gilles LEROUX (Besançon)
Mme Cécile MILLOT (Reims)
Mme Marie-Thérèse MOUREY (Paris 4)
M. Laurent REGUER (Paris 3)
Mme Elisabeth ROTHMUND (Paris 12)
Mme Isabelle RUIZ (Rennes 2)
Mme Marielle SILHOUETTE (Paris 10)

ANNEXE 2

Texte d'information à l'intention des candidats à l'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur.

L'inscription, valable pour quatre ans, est de la compétence exclusive des sections du Conseil National des Universités. Indépendamment des variations qu'a connues dans le passé la procédure de qualification (avant ou après l'instance locale, avec ou sans entretien avec les candidats), le rôle des sections du C.N.U. est complémentaire de celui des commissions de spécialistes locales. Actuellement, ces dernières, pour pourvoir les postes créés ou déclarés vacants, procèdent à un choix définitif parmi les candidats déjà qualifiés. L'instance nationale qu'est la 12ème section du C.N.U. exerce **en amont** pour les études germaniques et scandinaves les prérogatives suivantes :

• elle délimite le périmètre de la section dans ses diverses composantes. Ce périmètre n'est pas fixé une fois pour toutes ; le C.N.U. peut l'ajuster en fonction de besoins nouveaux apparus aux anciennes frontières — tout en se gardant d'empiéter sur les compétences d'autres sections du C.N.U.;

• elle définit les critères scientifiques pour le recrutement de maîtres de conférences et de professeurs. Ces critères, qui découlent des textes réglementaires et de la pratique de ses délibérations, peuvent faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des composantes de la discipline ;

• elle apprécie, sur la base de rapports écrits, si les candidats à la qualification sont aptes, par leur formation, leurs travaux et leur expérience, à exercer dans un établissement supérieur français les fonctions auxquelles ils postulent.

1. Délimitation du périmètre de compétence de la 12ème section

La 12ème section regroupe les études germaniques, néerlandaises, scandinaves et yiddish. Ces "études", centrées sur les faits de culture et de langue des aires concernées, se sont diversifiées au cours de l'histoire en une série de composantes : langues, littératures, linguistique, civilisations, histoire des idées, didactique. Certaines spécialités — comme l'Histoire et la philosophie — ont leur propre section du Conseil National des Universités. Elles ont néanmoins traditionnellement leur place dans la 12ème section dans les cas où elles se combinent à une très bonne maîtrise de la langue écrite et parlée de l'aire culturelle étudiée et s'inscrivent dans une perspective interculturelle.

Durant la session 2000, la 12ème section a admis pour la qualification des travaux dont au moins une partie relève des sciences du langage ou de la littérature comparée. La condition est que ces travaux aient majoritairement pour objet une des langues et/ou une des aires culturelles qui relèvent de la section.

Les choses sont plus délicates pour les disciplines, comme le droit ou l'économie, pour lesquelles d'autres sections du C.N.U. ont une fonction d'expertise. Dans les cas où les travaux présentés portent sur un aspect du droit ou de l'économie, la 12ème section se décide au cas par cas, consciente de l'importance qu'il y a de recruter des germanistes dans la filière de Langues Étrangères Appliquées. Entrent en ligne de compte notamment

• la place qu'occupe dans les travaux du candidat l'analyse de faits de langue ;

• la composition du jury de thèse et/ou d'habilitation, dans lequel doivent figurer, en plus de germanistes, des spécialistes de la discipline " exogène ".

2. Quantité et qualité scientifique des travaux

La décision de qualifier ou de ne pas qualifier est prise à l'issue de l'audition de deux rapports et d'une délibération.

A. Candidats à la qualification aux fonctions de MCF

La condition pour la qualification est que le candidat ait soutenu une thèse de doctorat. Ce travail de recherche doit témoigner à la fois de connaissances précises dans un domaine des études germaniques ou scandinaves et d'une pratique méthodologique transférable à d'autres corpus ; pour ceux des candidats qui ont soutenu leur thèse depuis plusieurs années, des articles et/ou des contributions publiés entre-temps sont un élément d'appréciation. La mention obtenue joue un rôle important mais non déterminant car les universités ont dans ce domaine des pratiques très diverses. L'une des fonctions du C.N.U. est justement d'harmoniser dans ses décisions des pratiques locales hétérogènes. Le rapport de soutenance est un élément d'autant plus important qu'il émane d'un jury largement représentatif.

B. Candidats à la qualification aux fonctions de PR

L'article 4 de l'arrêté de novembre 1988 qui fixe les conditions de l'habilitation à diriger des recherches indique que les candidats peuvent présenter " soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés, soit un dossier de travaux, accompagnés d'une synthèse de leur activité scientifique faisant apparaître leur expérience dans l'animation d'une recherche ". S'inspirant de ces directives générales valables pour l'habilitation, la 12ème section précise un certain nombre d'éléments d'appréciation pour la qualification :

- Même si la thèse de doctorat n'entre plus en compte *stricto sensu* pour la qualification, ses conséquences plus ou moins positives pour la suite des activités scientifiques ne peuvent être tenues pour négligeables ;
- les travaux postérieurs à la thèse peuvent prendre la forme d'un ou plusieurs ouvrages scientifiques publiés ou dactylographiés, ou être constitués d'articles et/ou de contributions ; dans ce cas, ils devraient avoir en pages cumulées l'ampleur d'un ouvrage d'au moins 250 pages;
- la synthèse que doit présenter le candidat à la qualification n'est pas un simple résumé de son activité scientifique mais une véritable réflexion sur la ou les méthodes appliquées dans ses recherches. Une attention particulière est accordée à la réflexion personnelle du candidat sur le ou les thèmes abordés, sur leur articulation, les perspectives ouvertes par la recherche et l'apport à la discipline ;
- les travaux présentés doivent porter sur un corpus et mettre en œuvre une méthodologie qui garantissent que le candidat pourra diriger et animer avec compétence des recherches dans un domaine suffisamment étendu ;
- les traductions réalisées par le candidat sont prises en compte comme complément — à la condition qu'elles donnent lieu à une réflexion théorique approfondie.

Pour les deux niveaux, une expérience professionnelle acquise hors de l'enseignement peut dans certaines conditions constituer un élément d'appréciation.

3. Evaluation de la capacité à exercer les fonctions d'enseignant-chercheur

Dans tous les cas, le candidat aux fonctions d'enseignant-chercheur doit avoir fait la preuve de sa capacité à assurer dans un département d'allemand, de néerlandais ou d'études scandinaves un enseignement plus large que sa spécialité de recherche. En France, les travaux universitaires sont, en règle générale, rédigés et soutenus en français. Il faut donc d'autres éléments pour apprécier la capacité des francophones d'enseigner dans un département de langue. Le succès au CAPES et/ou à l'agrégation, sans être obligatoire, est à cet égard un indice important. Il témoigne chez les non-francophones d'un savoir minimum en français. Par ailleurs, les travaux présentés doivent attester que l'enseignant-chercheur qualifié saura jouer le rôle de "passeur" entre au moins deux langues et deux cultures, celle du pays de référence et celle des étudiants à qui il s'adressera.

Pour les candidats étrangers, une expérience suffisante de l'enseignement dans le contexte universitaire français, comme enseignant-chercheur invité et/ou associé, est un élément d'appréciation important. Le fait d'avoir exercé des fonctions administratives et/ou des responsabilités pédagogiques est pour tous les candidats un point positif.

La 12ème section du C.N.U., octobre 2000